

# POUILLY INFOS

www.pouilly-en-auxois.fr

Bulletin Municipal de Pouilly-en-Auxois N°38 - FÉVRIER 2016



## Sommaire

P.1-4	Le mot du maire
P.4	Conseil municipal Jeune
P.5-16	Compte-rendu de conseil
P.17	École maternelle
P.18	École primaire
P.19	Collège
P.20	École Notre-Dame
P.21	Bibliothèque
P.22-23	Ça s'est passé à Pouilly
P.24-25	Banques et Assurances
P.26-27	Le Jumelage
P.28	Passage à la TNT
P.29	Travaux
P.30	La Généalogie
P.31	L'État civil
P.32	Calendrier et Brèves

Allocution du Maire Bernard Milloir à l'occasion de la cérémonie des vœux du 25 janvier 2016

Cette année et je vous en remercie, vous êtes encore très nombreux à répondre à notre invitation pour ce temps de rencontre et de convivialité.

Vous avez remarqué que nous laissons les illuminations jusqu'à cette soirée de présentation des vœux afin que vous puissiez les apprécier et aussi apprécier le travail de nos agents communaux.

Je salue les personnalités qui me font l'honneur et l'amitié d'être présents ce soir. C'est le témoignage de leur soutien et je les en remercie chaleureusement.

Je salue aussi tout particulièrement la présence du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) et de son maire Pierre Schroth qui a été installé le 08/01/16. Karine Bassard, adjointe aux affaires scolaires va lui remettre officiellement son écharpe de maire du CMJ.

Ce CMJ est une première à Pouilly et c'est important car nous permettons à des jeunes de s'exprimer. Travailler dans un CMJ va les sensibiliser et les initier à la vie citoyenne.

L'installation de ce CMJ a été possible grâce à l'implication des enseignants et des responsables d'établissements de l'école élémentaire G Virely, du collège A Lallemand et de l'école Notre Dame. Ces établissements scolaires représentent le territoire électoral du CMJ.

Merci Mesdames, Messieurs les enseignants pour votre engagement, pour la qualité de votre enseignement au service de nos enfants.

Vous faites un métier certainement passionnant, mais Ô combien difficile. On vous en demande beaucoup ! L'éducation, c'est très important pour l'avenir de notre société et j'y reviendrai tout à l'heure pour vous parler de la carte scolaire qui nous concerne plus particulièrement.

Cette année 2015 restera à jamais gravée dans nos mémoires avec ces massacres abominables perpétrés par des fanatiques sanguinaires. Face à cela, il nous faut combattre les thèses et les actes extrémistes. En 2015, l'arrivée des migrants, des demandeurs d'asile, qualifiés de clandestins par certains, a bousculé la vie pollienne et.... a aussi marqué la mienne.

Je ne vais pas revenir sur les comportements malveillants, les propos haineux que j'ai subis. Tout cela marque néanmoins un homme quoi qu'on en dise! J'ai simplement fait preuve d'humanité et cela, je l'assume!

Nous avons été une des premières communes à être « choisie » par l'État pour accueillir les migrants, ce qui a provoqué une surexposition médiatique. Certains reportages ont été très dommageables pour notre Commune. Ils ont contribué à retarder le retour à la sérénité que j'ai appelé de tous mes vœux depuis le début de leur arrivée. Cet accueil et je le répète souvent, doit devenir un non-événement. Nous sommes sur la bonne voie, n'en déplaise aux malintentionnés qui font courir les rumeurs les plus insensées. Elles se répandent malheureusement à des kilomètres à la ronde. Rumeurs de vandalisme dans leur immeuble, tout y aurait été cassé, cambriolages dans les magasins et restaurants des zones d'activité proches de Pouilly, viols même.... Tous ces actes, dixit la rumeur, sont bien entendu couverts par le maire.

Imaginez votre maire interdire aux victimes de porter plainte ! Imaginez votre maire, verser des dommages et intérêts à ces mêmes victimes ! C'est ce qui se dit !!!

Vous l'avez compris tout cela n'est que rumeurs infondées, mensongères! Ne prêtons pas le flanc à ces rumeurs, bêtes rampantes, insaisissables, couvertes par l'anonymat! Le courage n'étouffe pas les propagateurs ! Leur seul but : déstabiliser



Suite page 2

## Le Mot du maire

un climat redevenu serein mais néanmoins fragile! Les propager, c'est faire tort à la commune et à ses habitants.

Qu'ils laissent Pouilly vivre en paix ! C'est tout que nous demandons !

Croyez-moi, un point régulier est fait sur la façon dont les choses se passent et ce, en étroite collaboration avec la structure locale ADOMA qui fait un excellent travail.

Le moindre incident qui surviendrait nous serait rapporté. Je dis nous, parce que je bénéficie du soutien de proximité de l'État en la personne de Madame la Sous-Préfète ici présente et de la Gendarmerie et je tiens à les remercier publiquement.

Restons tournés vers l'avenir, l'avenir de notre commune et de ses habitants

Nous pouvons être optimistes !

Comme en témoigne le dernier recensement, la commune de Pouilly et les communes environnantes enregistrent une évolution démographique, ce qui n'est pas le cas partout en secteur rural. Notre territoire reste attractif et la commune de Pouilly y contribue par son dynamisme.

Après la période d'observation du début de mandat 2014, l'année 2015 a été l'année du lancement des projets, l'année 2016 devrait les voir se réaliser :

Le tennis couvert, c'est.....presque fini,

Je remercie au passage le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Fédération Française de Tennis et l'État avec la DETR qui nous ont aidé à réaliser cette structure.

Lancement de la procédure de révision générale du PLU, c'est en cours, la procédure est lourde pour une «petite administration» comme la nôtre mais nous allons pouvoir très prochainement lancer la consultation sur le choix d'un bureau d'étude qui sera en charge du pilotage de l'opération,

Lancement de l'étude sur la vidéo-protection, Nous sommes maintenant prêts à appuyer sur le bouton «réalisation» en espérant une aide du Fonds Interministériel Prévention Délinquance. C'est un projet d'environ 160 000€ hors travaux de génie civil qui lui, pourra être pris en charge par nos agents communaux.

C'est un investissement important mais je considère que ce sera un plus indéniable pour la tranquillité de notre commune.

Lancement d'une consultation sur le dossier assurances, une dépense non négligeable, l'objectif premier, vérifier si nous sommes bien assurés et aussi faire des économies. A cette occasion, nous menons une opération de rationalisation du parc matériel, l'objectif étant de se séparer du matériel utilisé et qui coûte en immobilisation et en assurance.

Lancement d'une consultation de Maîtrise d'œuvre pour la réfection de la toiture en laves de la Chapelle Notre Dame Trouvée,

Cette chapelle classée voit sa toiture se dégrader de plus en plus et pour éviter une dégradation irrémédiable, un bâchage provisoire est en cours d'installation afin de la mettre hors d'eau.

Le coût prévisible de la restauration ne nous laissera pas d'autres choix que de mettre en place un phasage de travaux sur

plusieurs années.

Élaboration du dossier d'Agenda d'accessibilité Programmé patrimonial

Cet Ad'ap concerne les bâtiments communaux, estimation du coût des travaux : 300 000€,

Ce sera un investissement moyen annuel de 50k€, nous avons tout récemment obtenu l'autorisation de la Préfecture pour effectuer ces travaux sur deux périodes de trois ans.

Point important pour l'évolution future de notre territoire, Le conseil municipal a émis un avis favorable unanime sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

et tout particulièrement pour la fusion entre la Communauté de Communes de Bligny-sur-Ouche et la Communauté de Communes de l'Auxois Sud. Cette fusion devrait permettre d'enregistrer des économies !

Nous avons conforté la sécurité des bâtiments communaux avec l'installation de systèmes d'alarme reliés à un centre de télé-surveillance,

S'agissant des écoles et toujours au chapitre de la sécurité Après avoir sécurisé l'accès à l'enceinte de l'école primaire en 2015, nous avons décidé de faire de même pour l'école maternelle. Ces travaux seront effectués pendant les vacances scolaires de printemps 2016.

La réhabilitation complète du bâtiment rue du Dr Chauveau destiné aux restos du cœur est en passe de se terminer, c'est un investissement d'un peu moins de 70 000€ et ce, grâce au partenariat conclu avec le chantier d'insertion des restos du cœur, et aussi grâce aux fournisseurs de matériaux et entreprises polliennes qui ont pratiqué des prix très attractifs compte tenu de la destination des locaux.

Voirie, aménagements urbains et signalisation, Un important travail a été effectué depuis le début du mandat tant en terme de réalisations que dans l'élaboration des projets et j'en remercie notre adjoint aux travaux Stéphane Roux

### Les réalisations 2015

Création de huit places de parking rue du Chat Fou, Aménagements de sécurité : zone de rencontre, zones de limitation 30 km/h, qui aux dires des riverains ne sont quand même pas très respectées.

Reste à installer des aménagements Rue Notre Dame, c'est programmé dans ce premier trimestre 2016

Réfections de :

Rue de la Montagne, Ruelle de l'Eglise, Promenade du Canal, Allée des Platanes, de l'intersection de ZAC Champ Roger

### Les Prévisions 2016 :

Partie basse de la rue du Dr Chauveau, la place de Verdun, la partie basse de la rue Frasnes les Couvins.

C'est encore un prévisionnel de plus de 100 000€ HT.

Des arbitrages pourront être faits en fonction de la subvention qui nous sera octroyée par le Conseil Départemental.

D'importants travaux d'éclairage public sont intervenus au cours



de cette année 2015 :

L'éclairage public de la rue du 19 mars a été rénové,  
Enfouissement des réseaux rue du foirail et rue pasteur en perspective de la création de la MSP,  
Éclairage du parking du canal couvert rénové et renforcé, des problèmes de sécurité nous y avaient été signalés.

L'éclairage public de toute la partie Hameau de Velard sera rénovée, la partie avenue général de Gaulle allant de la rue du foirail jusqu'au Rond-point du gymnase, nous avons demandé au SICECO et j'en remercie à l'avance son président ici présent, d'y ajouter l'éclairage de la place Pierre et Marie Curie, la place étant très mal éclairée.

#### La Maison de Santé :

Voilà plusieurs années que nous travaillons sur ce dossier et c'est le dossier de ce mandat, projet de 3 000 000 euros ttc.

Ces premières semaines de 2016 seront déterminantes pour sa réalisation, réalisation que j'appelle de tous mes vœux. C'est un beau projet avec 20 professionnels qui pourraient l'intégrer. C'est un projet très important pour l'avenir de la santé du territoire mais aussi pour son attractivité.

Ces premières semaines de 2016 seront déterminantes parce qu'il faudra transformer l'essai, obtenir l'engagement ferme des professionnels avant de donner le premier coup de pioche. Car il n'est pas question de construire une coquille vide.

Cet engagement ferme est suspendu au niveau de loyer que la commune proposera aux professionnels et qui lui, sera fonction du niveau de subventions que je ne connais pas encore fermement, l'objectif étant que le loyer couvre l'emprunt communal!

Ce n'est pas facile mais nous nous employons actuellement à lever les difficultés et la « négociation » est lancée.

L'aide des contributeurs sera donc, elle aussi, déterminante pour aboutir et je les en remercie à l'avance :

- l'État qui devrait être le plus important contributeur par le biais de la DETR et du FNADT, merci Madame la Sous-Préfète, je sais que vous soutenez notre dossier,
- le Conseil Départemental dans le cadre du contrat Ambitions Côte d'Or,
- l'Europe avec le FEADER,
- le Conseil Régional dont je connais déjà l'attribution, (merci à François Patriat, qui était encore Président du Conseil Régional à l'époque),

Ce beau projet est le fruit d'une étroite collaboration entre le Groupement des Professionnels de santé de l'Auxois Sud et la commune de Pouilly. Ce projet a été bâti avec les professionnels de santé et je voudrais remercier tout particulièrement Patrick Garnier pour son investissement.

C'est un pilier dans ce projet et si nous en sommes là aujourd'hui, c'est-à-dire tout proche de la ligne d'arrivée. Il en est un des principaux responsables !

Je vous l'ai dit tout à l'heure

Investir c'est essentiel mais il faut aussi faire des choix dans nos investissements.

Ce qui m'amène à évoquer la fermeture de la salle des fêtes,

programmée très vraisemblablement pour fin juin 2016. Nous avons stoppé les demandes de location après cette date.

Pourquoi cette décision? La rénovation de cette salle avec l'accessibilité, la sécurité nécessiterait un budget d'environ 700 à 900 000€. Nous n'en avons pas les moyens.

De plus, exploiter deux salles, c'est aussi des charges de fonctionnement importantes. Nous avons une grande salle polyvalente, exploitons là au maximum et investissons sur cette seule salle, tout au moins pour le moment.

De belles salles existent chez nos proches voisins, pourquoi ne pas les solliciter pour y organiser aussi des séances de cinéma, thé dansant, loto, que sais-je.

#### Concernant les finances

Comme pour l'exercice 2014, nous devrions dégager un excédent d'un peu plus de 200 000€ sur l'exercice 2015.

C'est notre capacité à investir.

L'équation est donc posée, toujours plus de rigueur sur les dépenses de fonctionnement pour préserver notre capacité à investir tout en n'augmentant pas les impôts, sachant que les taux de fiscalité de la part communale de Pouilly n'ont pas évolué depuis 2008.

Comment résoudre cette équation?

Par la mutualisation des moyens humains et matériels à disposition sur notre territoire, la fusion des communautés de communes nous y aidera peut-être,

Il faut être prudent dans nos recrutements qu'il vaut mieux différer parfois, afin de préserver l'avenir en attendant que les fusions, réorganisations de territoire s'opèrent, c'est le cas de Pouilly pour le recrutement d'un secrétaire de mairie sur lequel il est urgent de ne pas se presser et je dis à ceux que cette décision peut rendre « chafouins » : j'agis pour vos impôts, pour l'avenir de la commune, un recrutement dans une collectivité, c'est un investissement de 40 ans minimum!

Association de communes, jusqu'à maintenant, les tentatives de quelques maires, Civry, Chailly, Thoisy et Pouilly, sont restées vaines. Nous faisons déjà beaucoup de choses ensemble : Vie associative, écoles, .....

Notre avenir est intimement lié. Nous pouvons encore nous associer mais il ne nous reste que quelques mois pour le faire et bénéficier des avantages qui y sont liés.

Avant de terminer, enfin me direz-vous, mais mes propos ne sont que le reflet de l'activité municipale !

Je voudrais évoquer l'école publique Georges Virely.

Bien que notre territoire voit son nombre d'habitants augmenter, un sujet d'inquiétude lié à la carte scolaire fait jour.

L'éducation nationale a mis notre école en observation et le risque de voir une classe se fermer à la rentrée 2016 n'est pas à exclure. Rien ne serait encore décidé mais.... vigilance accrue de mise. Ce n'est pas à un vieux renard qu'on apprend à être méfiant !!!

Je m'en suis ouvert très franchement à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, mettant en avant la qualité de l'enseignement de notre école,

J'ai rappelé tous les efforts que la collectivité met en œuvre pour favoriser l'enseignement et les coûts qui en sont induits :

## Le Mot du maire

investissement matériel, rénovation de classe, travaux d'accessibilité à venir, amélioration des services extra et périscolaires pour favoriser l'attractivité de notre école!

J'espère être entendu car ce serait un mauvais coup pour notre école et pour la commune de Pouilly !

Pour terminer, je tiens à remercier très sincèrement :

- le personnel communal qui, par son savoir-faire, son sens du service contribue à la bonne marche de la commune que ce soit dans les domaines administratifs, éducatifs ou techniques.
- les acteurs économiques, commerçants, artisans, entreprises qui participent au développement de notre territoire, à son dynamisme et à son attractivité.

Que serait la commune de Pouilly sans eux!

- les personnels des services publics que nous avons la chance de voir maintenus, la poste, la gendarmerie, les sapeurs pompiers, la trésorerie, c'est loin d'être le cas partout et c'est grâce au dynamisme de notre territoire !

- les responsables et bénévoles des associations qui contribuent grandement au dynamisme de notre commune, maintien du lien social, à l'animation des actions solidaires, entre autres le Téléthon 2015 où un peu plus de 6000€ ont été récoltés.

Nous avons la chance, je le répète souvent, d'avoir à Pouilly, un tissu associatif très dynamique que ce soit :

- dans le domaine culturel,
- dans le domaine social avec les Restos du Cœur,
- le Secours Catholique, le centre social qui participent à rendre
- la vie moins difficile aux administrés dans la difficulté,
- dans le domaine des loisirs,
- dans le domaine sportif,

Pouilly, dans sa catégorie, a remporté le challenge départemental de la commune la plus sportive 2015, belle récompense qui témoigne du travail effectué par les associations sportives auxquelles j'associe aussi les autres associations qui ont, par exemple, tenu à participer à la Journée omnisports en 2015, l'Harmonie, le Comité de jumelage, la Ronde l'Auxois ... Cette reconnaissance témoigne aussi du soutien qu'apporte la commune, par la mise à disposition d'équipements, de moyens financiers et de moyens humains.

En 2016 et toujours dans le domaine du sport, nous accueillons une grande manifestation cyclotouriste dans le cadre de l'organisation de la Semaine Fédérale qui se déroulera à Dijon. Grâce au dynamisme du vélo club de Pouilly, la commune a été choisie comme point d'accueil le dimanche 31/07 et c'est 4 à 5000 vélos qui devraient passer et s'arrêter chez nous.

Je conclus en remerciant mes adjoints que je sollicite beaucoup et qui s'investissent sans compter, les élus du conseil municipal qui, chacun dans son domaine de compétence contribue à la bonne marche de la municipalité et ce, au service des polliens,

Au nom des élus de la commune et du fond du cœur, je vous présente mes meilleurs vœux d'espérance, de santé et de Nbonheur, pour vous-mêmes et vos proches, avec une pensée particulière pour ceux qui souffrent et que les aléas de la vie n'épargnent pas.

Que cette année 2016 soit l'année de l'apaisement, de la fraternité et du bien vivre ensemble. Bonne année à toutes et tous

Bernard Milloir, maire de Pouilly

## Le Conseil Municipal Jeune

Suite aux élections du 14 décembre, la première réunion du Conseil Municipal Jeunes s'est tenue le vendredi 8 janvier.

Les Conseillers Municipaux Jeunes sont :

*Angelone Marion, Barrillot Bohémond, Bassard Martin, Benoit Florian, Briottet Lucie, Caillot Lylou, Caillot Ynola, Chapotot Mathys, Dauphin Julie, Dessablon Ruby, Fleureau-Petitlot Mahé, Gouzot Kelvin, Guetiere Anthonin, Hebert Justine, Henneau Flavie, Maublanc Julien, Pilato Nora, Schroth Pierre.*

Lors de cette réunion d'installation, les Conseillers Municipaux Jeunes ont élu le Maire et ses adjoints (qui sont les responsables des commissions).

**Pierre Schroth** est élu Maire junior.

**Quatre Commissions sont proposées :** Social, Environnement, Culture et Sport.

**Lylou Caillot** est élue adjointe en charge de la commission «Affaires sociales».

Membres de la commission «Social» : **Julie, Florian, Nora, Julien, Ruby**

**Bohémond Barrillot** est élu adjoint en charge de l'environnement

Membres de la commission «Environnement» : **Julie, Nora, Marion, Anthonin, Lucie**



**Le maire "Jeune" Pierre Schroth, entouré de ses adjoints :**

*de gauche à droite : Justine Hébert (culture), Ynola Caillot (sport), Bohémond Barrillot (environnement), Lylou Caillot (Social)*

**Justine Hébert** est élue adjointe en charge de la culture

Membres de la commission «Culture» : **Martin, Julie, Kelvin, Ruby**

**Ynola Caillot** est élue adjointe en charge des sports

Membres de la commission «Sport» : **Mahé, Mathys, Florian, Kelvin, Nora, Lylou, Julien, Anthonin**

## Séance ordinaire du lundi 21 septembre 2015 à 20h00

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Karine BASSARD, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT, M. Christian CLEMENT, M. Yves COURTOT, M. Gérard CUROT, Mme Claire DURANTE, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)  
Absents excusés : M. Maxime SAGETTE (procuration à M. Bernard MILLOIR), Mme Annick RADIGON (procuration à Mme Karine BASSARD), Mme Monique GARNIER (procuration à M. Stéphane ROUX)  
Secrétaire de séance : Karine Bassard

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet est approuvé à l'unanimité.

### 1. Dossiers Ad'Ap (Accessibilité)

Il s'agit de valider le calendrier d'Ad'Ap qu'il faut envoyer à la préfecture avant le 27 septembre.

13 bâtiments communaux ne répondent pas aux normes d'accessibilité. La programmation demandée est étalée sur 6 ans pour tenir compte de notre capacité budgétaire. La priorité a été portée sur les bâtiments les plus fréquentés.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la demande d'approbation de l'agenda d'accessibilité programmé proposé.

Lieu	Montant estimé	Mise au calendrier en
Sanitaires du Pigeonnier	1.240 € HT	2016
Mairie	13 165 € HT	2016
École primaire	17 830 € HT	2016
Salle d'études	2 150 € HT	2016
Maison de la Musique	3 490 € HT	2017
École maternelle	15 610 € HT	2017
Garderie et salle informatique	4 520 € HT	2017
Salle polyvalente	12 775 € HT	2017
Église Saint Pierre	23 035 € HT	2018
Généalogie	2 450 € HT	2019
Salle de judo	10 665 € HT	2019
Chapelle Notre Dame trouvée	3 490 € HT	2019
Salle des Fêtes	186 620 € HT	2020

### 2. Modification des statuts de la Communauté de Communes

La modification souhaitée des statuts de la communauté de communes concerne la compétence périscolaire.

Depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le mercredi après-midi est passé de temps extra-scolaire à un temps périscolaire. La communauté de communes accueille les enfants le mercredi après-midi. Il est donc nécessaire de transférer la compétence "activité périscolaire pour le seul mercredi après-midi en période scolaire" à la communauté de communes de l'Auxois Sud.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce transfert de compétence.

### 3. Subventions

#### \* Journée omnisports

Lors de l'organisation de la Journée Omnisports, il a été nécessaire d'acheter des brumisateurs pour atténuer les effets de la canicule. C'est le tennis qui s'est chargé de cet achat pour un montant de 75€. M. le Maire propose de verser une subvention de 75 € à l'association "Tennis" pour rembourser cet achat qui fait désormais partie du matériel communal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de cette subvention.

#### \* SPA (refuge de Jouvence)

Lors du Conseil Municipal du 22/09/2014, une convention avait été acceptée avec la SPA, les Amis des Bêtes située Refuge de Jouvence. En échange des services assurés par la SPA, la commune verse une indemnité annuelle de 0,50€ par habitant sous forme de subvention. Début 2015, une somme de 700€ a été versée. Il convient de verser un complément de 100€, la commune comptant 1.600 habitants.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de cette subvention.

### 4. Convention SPA

Actuellement, la Commune de Pouilly a une convention d'accueil des animaux errants avec la SPA les Amis des Bêtes "Refuge de Jouvence". Cette convention intègre la fourrière, la capture et la stérilisation des chats errants. Les animaux doivent être capturés et acheminés au refuge.

La proposition de la SPA "les Cailloux" prévoit un service de fourrière et capture d'animaux. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'amener les animaux au refuge. Un partenariat a été établi avec un vétérinaire local, ce qui évitera les voyages Pouilly/Dijon avec les chats capturés.



## Compte-rendu

### Séance ordinaire du lundi 21 septembre 2015 à 20h00 (suite)

Le tarif est identique mais la procédure est simplifiée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de dénoncer la convention actuelle et de signer une convention avec la SPA "Les Cailloux" à compter du 01/01/2016.

#### 5. Demande DETR démolition du Foirail (Lot N°1 Maison de Santé)

Le comité de pilotage s'est réuni le 17/09 pour valider l'avant-projet définitif.

La tranche N°1 concerne la démolition et le désamiantage du Foirail. Le Foirail sera démolit quelles que soient les suites données au dossier "Maison de santé".

Selon le prévisionnel de l'architecte, la démolition et le désamiantage du Foirail sont estimés à 110.000€ HT. Une demande de DETR au taux maximal de 35% peut être envisagée, soit 38.500€.

Le dépôt de dossier permettra de commencer les travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de déposer un dossier de subvention DETR pour la démolition et le désamiantage du Foirail.

#### 6. Enfouissement réseau électrique Foirail/Rue Pasteur

Le 13 novembre 2014, il avait été demandé à SICECO de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques en prévision de la Maison pluridisciplinaire de Santé (MSP).

Le coût global est estimé à environ 78.000€ HT. Après déduction des subventions, il resterait à charge de la commune environ 20.000€ HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux.

Ces travaux seront faits pendant les vacances de la Toussaint.

Il s'agit d'ajouter 3.500€ aux 5.000€ déjà prévus pour le fonds de péréquation des communes.

L'équilibre sera atteint en diminuant la dépense "entretien de terrains".

A l'unanimité, le conseil municipal vote la décision modificative proposée.

#### 8. Diagnostic Réseau Eaux Pluviales ZA Champ Roger

Lors de pluies importantes, des entreprises situées dans la ZA Champ Roger connaissent des soucis d'évacuation d'eaux pluviales.

Pour solutionner ce problème récurrent, il paraît nécessaire de faire réaliser un diagnostic du réseau pluvial sur la partie domaine public afin de bien apprécier les conséquences d'un renforcement du réseau.

La SADE propose de réaliser ce diagnostic pour 8.200€ HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la réalisation de cette étude.

#### 9. Affaires diverses

##### \* Résultat appel d'offre parking du chat fou

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 septembre.

L'entreprise GIBOULOT (la moins-disante) a été choisie pour un montant de 18.031€ incluant l'option clôture.

##### \* Tennis couvert

La réception définitive des travaux devrait intervenir le 01/10/2015.

Cette structure satisfait les joueurs de tennis.

Le Tennis Club de Pouilly est sollicité par le tennis Club de Sombornon qui souhaite venir s'entraîner pendant la période hivernale.

Une convention tripartite entre les clubs de Pouilly, de Sombornon et la commune pourrait être signée.

M. le Maire propose une rétribution de 400€ pour couvrir les frais de fonctionnement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

##### \* PLU

Lors du Conseil Municipal du 09/02/15, une délibération avait été prise pour procéder à une révision générale du PLU.

La procédure de consultation d'un bureau d'études peut désormais être engagée.

##### \* Commune nouvelle

M. le Maire fait un rapide rappel de la réunion du 03/09/15 à laquelle les conseillers municipaux de Thoisy, Chailly, Civry et Pouilly ont été invités.

Les avantages principaux sont la mise en commun et la neutralisation de la baisse des dotations (plus de 100.000€ pour Pouilly). C'est aussi créer une commune plus forte et plus vivante. Aujourd'hui, c'est une véritable opportunité qui se présente précise le maire.

Avant de faire travailler les services fiscaux, dans chacun des conseils municipaux concernés, les Maires demanderont à leurs conseillers municipaux de se prononcer sur la continuité ou non de cette démarche.

M. le Maire a demandé un vote de principe sur la question suivante :

- "Le conseil municipal de Pouilly en Auxois est-il prêt à poursuivre les études et la réflexion pour mettre en place la commune nouvelle avec Chailly, Thoisy et Civry?",

## Séance ordinaire du lundi 21 septembre 2015 à 20h00 (fin)

17 conseillers municipaux ont répondu "oui" et 2 conseillers municipaux ( M. Gérard Curot et M. Gilles Gaudin de Saint-Rémy) ont refusé de prendre part au vote.

### \* Borne de recharge pour véhicules électriques

Dans le cadre du schéma de cohérence régionale de déploiement des bornes de charge pour les véhicules électriques, le SICECO a un projet de déploiement d'une borne dans le centre de Pouilly fin 2015, début 2016. Cette borne pourrait être installée dans le centre de Pouilly, Cour de la Mairie par exemple.

### \* Assurances communales

L'objectif est de lancer un appel d'offres pour savoir si la commune est bien assurée et si elle l'est au bon prix.

L'expert chargé de cette mission sera le cabinet AC EXPERT Consultant. La consultation s'effectuera par lot : personnel, bâtiment et matériel, véhicules.....

### \* Décision du Maire

Concernant le tennis, un avenant de 4.482,12€ HT a été approuvé avec l'entreprise Chevallier.

### \* Courrier de l'agence de l'eau

Après une première subvention de 362.000€ octroyée par l'Agence de l'Eau et suite à l'actualisation demandée, un complément de 223.411€ et de 47.400€ a été accordé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

## Séance extraordinaire du mercredi 7 octobre 2015 à 20h00

*Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), M. Christian CLEMENT, M. Gérard CUROT, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)*

*Absents excusés : Mme Claire DURANTE (procuration à Mme Nicole FILLON), M. Maxime SAGETTE (procuration à M. Stéphane ROUX), M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY (procuration à M. Gérard CUROT), Mme Jeanine BERTHELOT (procuration à Mme Annie HENNEAU), M. Yves COURTOT.*

Secrétaire de séance : Karine Bassard

### 1. Assujettissement à la TVA des budgets annexes Eau Potable et Assainissement

L'objectif est de supprimer le transfert de droits de la TVA.

Actuellement, la SAUR perçoit la TVA pour compte de la collectivité, TVA qu'elle lui reverse ensuite.

A compter du 01/01/15, la SAUR ne récupère plus la TVA mais c'est la collectivité qui le fait directement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, pour être en accord avec les textes, d'opter pour l'assujettissement des budgets annexes "Service Eau Potable" et "Assainissement" au régime fiscal de la TVA (régime réel) avec effet rétroactif au 01/01/2015.

### 2. Affaires diverses

#### \* Véhicules services techniques

En 2011, la Commune avait signé un contrat avec la société Infocom. Il s'agissait de la mise à disposition d'un camion financé par la publicité locale. Ce contrat était conclu pour une durée de 2 ans, renouvelable 1 fois.

Aujourd'hui, ce contrat arrive à échéance.

2 options s'offrent à la Commune :

- restitution du véhicule
- rachat du véhicule.

Ce véhicule a 42.000 Kms, il est en très bon état. Il a une valeur de reprise de 7.400€.

Il est décidé que la Commune rachète le véhicule et enlève les publicités.

D'autre part, le véhicule Partner est vieillissant. Il a 12 ans, 90.000 Kms.

M. le Maire propose de renouveler l'opération avec Infocom pour un véhicule Kangoo tôle avec des publicités. Le seul coût pour la Commune sera l'entretien du véhicule. C'est la société Infocom qui se chargera de trouver des annonceurs publicitaires.

## Compte-rendu

---

### Séance extraordinaire du mercredi 7 octobre 2015 à 20h00 (fin)

#### \* Travaux

Chaque conseiller a été destinataire du compte-rendu de la commission "travaux". Un point est fait sur les prévisions de travaux. Les décisions seront prises après réception des devis.

Concernant le groupement de commandes avec la Communauté de Communes de l'Auxois Sud, ce procédé ne semble pas adapté à la Commune de Pouilly.

#### \* Maison de Santé Pluridisciplinaire

Pendant les vacances de la Toussaint, l'éclairage public sera basculé de l'autre côté de la rue pour permettre l'enfouissement des réseaux.

Ensuite, auront lieu la démolition et le désamiantage.

#### \* Chantier Restos du cœur

Le chantier de réhabilitation des Restos du cœur suit son cours. La fin des travaux est prévue en mars/avril 2016.

#### \* Rapport visite jury départemental

La Commune garde sa deuxième fleur.

#### \* Concours illuminations et décorations

Un concours d'illuminations et de décorations (sur inscription) sera proposé en décembre, sous réserve qu'il y ait au moins 20 inscrits.

#### \* Concours fleurissement

Un concours de fleurissement sera proposé au printemps, sur inscription.

#### \* Sentier de la Madone

Il y a beaucoup de demandes pour des visites sur le sentier de la Madone, mais Pierre Bouhier qui assurait bénévolement les visites ne peut plus s'en charger. Mr le Maire demande à Mr DESSERREE de reprendre contact avec M. Nadaluti, Président de l'association Grands Chemins, pour trouver afin de permettre la poursuite des visites commentées.

#### \* Information SICECO

La Commune a adhéré au groupement d'achat.

Une économie d'environ 17% par rapport à 2014 pourrait être réalisée selon une simulation sur les 2 postes concernés à environnement constant.

#### \* Secrétariat de mairie

Ce poste était couvert par une vacance jusqu'au 05/10/15.

M. le Maire a toujours besoin de l'expertise sur les différents domaines de l'activité communale puisqu'aucune évolution n'a encore eu lieu sur la mutualisation de services etc.... Mr le Maire indique qu'il s'oriente vers la formule de prestation de service en attendant toutes ces évolutions afin de ne pas obérer l'avenir avec un recrutement inadapté. Il indique que la Communauté de Communes a lancé une étude Ressources Humaines sur les 25 communes de la CCAS, l'objectif étant d'aboutir à un schéma de mutualisation.

#### \* Point Apport Volontaire

Pendant les travaux du foirail, le Point d'Apport Volontaire sera transféré sur l'ancienne zone de lavage du parking du magasin Gifi qui a bien voulu accepter son installation.

#### \* Jumelage

Vendredi 09/10, le Comité de Jumelage accueillera une soixantaine d'habitants de Lenningen. L'apéritif sera offert par la Commune. Tous les Conseillers Municipaux sont conviés à cet accueil.

#### \* Remerciements

Le Château de Chailly remercie la Commune de Pouilly pour sa collaboration à l'occasion de la Course pour la Paix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.



## Séance extraordinaire du mercredi 4 novembre 2015 à 20h00

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT, M. Gérard CUROT, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : Mme Claire DURANTE (procuration à Mme Nicole FILLON), M. Maxime SAGETTE (procuration à M. Stéphane ROUX), M. Yves Courtot (procuration à M. Bernard MILLOIR), M. Christian CLEMENT.

Secrétaire de séance : Karine Bassard

### 1. Renouvellement d'une ligne de trésorerie

En décembre 2014, la Commune avait contracté une ligne de trésorerie à hauteur de 500.000€, qui arrive à échéance fin novembre 2015.

Depuis le début de l'année, la Commune a réglé des dépenses d'investissement pour environ 800.000€, et n'a pas encore perçu les subventions. Il reste à régler avant la fin de l'année 250.000€ de dépenses d'investissement et environ 200.000€ de dépenses de fonctionnement. De plus, il faut rembourser l'encours de la ligne de trésorerie.

M. le Maire propose de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 750.000€. Il explique que l'avantage de la ligne de trésorerie est de ne payer que sur ce qui est effectivement utilisé.

M. le Maire présente la proposition de la Caisse d'Epargne.

L'utilisation de cette ligne sera plus importante jusqu'au 31/12/2015 sachant que début 2016, les subventions seront versées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la ligne de trésorerie.

### 2. Proposition d'avancement de grade - personnel communal

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par l'application d'un taux de promotion appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

M. le Maire rappelle que ces ratios constituent un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus, que les décisions d'avancement de grade sont individuelles et qu'elles demeurent de sa compétence exclusive après avis de la commission administrative paritaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les ratios suivants :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratios (%)
Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 1ère classe	100%

### 3. Délégation du maire

Les lots désamiantage et démolition du Foirail ont été examinés par la Commission d'Appel d'Offres.

Il y avait 11 offres pour le lot 1 et 8 offres pour le lot 2.

Après examen, ont été retenus :

lot 1 : Désamiantage : Entreprise de travaux AGTD (21190 Ruffey-les-Echirey) pour un montant de 28.292,31€ HT

lot 2 : Démolition : Entreprise Arches démolition (88380 Arches) pour un montant de 18.397,55€ HT.

### 4. Affaires diverses

#### \* Divagation d'animaux

Un éleveur de Cussy-le-Chatel qui a des bêtes sur un pré situé à Pouilly en Auxois, laisse échapper ses bêtes très régulièrement.

M. le Maire a envoyé un courrier en recommandé à l'éleveur, le mettant en demeure de réparer ses clôtures.

Un arrêté a été pris pour placer les bêtes dans un dépôt animal.

#### \* Samedi 7 novembre

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une manifestation est prévue à Pouilly. Le parti de France a annoncé son intention de manifester sur la place de la Libération.

Une contre-manifestation est également prévue.

Le dossier a été pris en charge par la Préfecture. 2 sites seront protégés : le centre ville et ADOMA.

#### \* Thé dansant

L'Arc en ciel pollien organise un thé dansant le 15 novembre, à partir de 15 h à la salle polyvalente.

#### \* Remarque de M. Gaudin de Saint Rémy

Il estime que les limitations à 30 km/h rue Notre Dame ne sont pas respectées.

M. le Maire indique que c'est la gendarmerie qui peut procéder à des contrôles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

## Compte-rendu

### Séance ordinaire du lundi 16 novembre 2015 à 20h00

*Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT, M. Christian CLEMENT, M. Yves COURTOT, M. Gérard CUROT, Mme Claire DURANTE, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)*

*Absents excusés : M. Maxime SAGETTE (procuration à Bernard Milloir)*

Secrétaire de séance : Karine Bassard

M. le Maire propose de respecter une minute de silence en hommage aux victimes des attentats perpétrés à Paris le vendredi 13 novembre.

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux du 21 septembre, 7 octobre et 4 novembre sont approuvés à l'unanimité.

#### **1. Projet de fusion Communauté de Communes de l'Auxois Sud et de Bligny sur Ouche**

En date du 20/10/2015, le Préfet de la Région Bourgogne a notifié le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de Côte d'Or, projet de schéma issu de la première période de concertation et qui a été présenté à la SDCI le 19/10/2015.

Le projet de SDCI qui nous occupe concerne la fusion des Communauté de Communes de l'Auxois Sud et de Bligny sur Ouche.

Yves Courtot présente le projet de SDCI, qui a déjà été présenté aux conseillers communautaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce projet de fusion.

#### **2. Projet de création d'un syndicat unique sur l'ensemble du bassin de l'Armançon**

En l'absence d'informations précises, le Conseil Municipal décide de donner un avis défavorable à la création du syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon.

#### **3. Projet de SDCI et impact sur le SICECO**

Le projet de SDCI prévoit la création d'un syndicat unique de l'énergie dont l'objectif serait de gérer l'ensemble des communes ne faisant pas partie du Grand Dijon.

Ainsi, en Côte d'Or, deux structures gèreraient la distribution de l'électricité : la communauté urbaine du Grand Dijon sur son périmètre et un syndicat unique pour le reste du département.

Afin d'éviter qu'un nouveau syndicat entraîne la dissolution du SICECO, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet de modification du périmètre du SICECO pour intégrer les 24 communes du syndicat de Plombières.

#### **4. Maison de Santé Pluridisciplinaire : demande de DETR 2ème tranche**

Comme il n'est pas envisageable de se voir attribuer la DETR en une seule fois, le montant demandé étant trop important, plus de 900 000€, la Sous-préfecture nous permet de réaliser 2 marchés pour une même opération, le 1er pour les lots désamiantage et démolition et le 2ème pour les autres lots tout cela réparti en 3 tranches :

- Le 1er marché, 1ère tranche concernant la démolition et le désamiantage éligible à la DETR 2016 a fait l'objet d'une demande en 09/2016,
- Le deuxième marché :

La tranche 2, éligible à la DETR 2016, correspond à une dépense prévisible de 1 321 000€ HT, soit une demande de DETR de 462 350€ basée sur l'obtention du taux maximal de 35%,

Quant à la tranche 3 qui serait éligible à la DETR 2017, dossier à déposer en 2016, elle correspond à une dépense prévisible de 1 353 000€ intégrant les divers honoraires et les provisions pour aléas, soit une demande DETR de 473 550€ sur la base du taux maximal de 35%.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de DETR pour un montant de 462 350€.

#### **5. Cession à la Communauté de Communes de l'Auxois Sud du gymnase et de la capitainerie**

Ce sujet a déjà été évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal, M. le Maire propose que le gymnase et la Capitainerie soient cédés pour l'euro à la communauté de communes, la commune n'y ayant plus aucune prérogative.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette cession pour l'euro.

#### **6. Matériel**

Un point a été fait avec les agents techniques sur l'utilisation du matériel et plus particulièrement sur le matériel peu ou plus utilisé, à savoir :

- petit tracteur ISEKI
- balayeuse adaptée sur le tracteur ISEKI
- tondeuse vert loisirs
- remorque

## Séance ordinaire du lundi 16 novembre 2015 à 20h00 (suite)

Une offre de reprise a été faite par la société St Apo Motoculture pour un montant de 9.360€ TTC.  
L'achat d'une balayeuse adaptée à nos besoins est envisagé. Grâce à cette reprise, il ne resterait à charge de la commune qu'un montant de 2.484€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les ventes de matériel et l'achat de la balayeuse.

### **7. Travaux menuiseries extérieures salle polyvalente**

Ces travaux ont été inscrits dans le budget 2015 pour un montant de 20.000€.

Les installations ne répondant plus aux normes de sécurité et d'isolation actuelles, ces travaux s'avèrent indispensables. Deux devis ont été demandés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'offre de l'entreprise BHF, moins disante, pour un montant de 24.109,08€ TTC.

### **8. Décisions modificatives**

Les décisions modificatives sont prises pour permettre de sortir de l'inventaire, le matériel cédé, elles sont adoptées à l'unanimité.

### **9. Affaires diverses**

#### **\* Demandes de subventions**

##### **- Arc Auxois**

L'association Arc Auxois sollicite une subvention exceptionnelle estimée à environ 100€ afin de financer un déplacement en voiture à Bar sur Aube pour un concours officiel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable. En effet, les subventions ont été octroyées en début d'année avec une volonté affichée de maintenir le niveau octroyé l'an dernier, et de plus les déplacements ne sont pas pris en charge pour les autres associations.

##### **- Prévention routière**

La Prévention Routière sollicite une subvention pour participer à des actions de sensibilisation vers les élèves des classes primaires. Elle peut également mettre en place une animation pour les seniors.

A l'unanimité, une subvention de 250€ est accordée, identique à l'année dernière.

##### **- Solidarité Femmes 21**

L'association demande une participation de 0,10€ par habitant, soit 150€ pour Pouilly.

Afin de garder le cap sur l'orientation budgétaire décidée, un avis défavorable (17 contre, 2 abstentions - Claire Durante et Monique Garnier) est donné.

#### **\* Défibrillateur tennis couvert**

La commune de Pouilly a adhéré au groupement de commande organisé par la communauté de communes et a commandé un défibrillateur pour la structure du tennis couvert.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cet achat et la demande de subvention au titre de la DETR.

#### **\* Commerce de détail ; ouvertures dominicales 2016**

Conformément à la loi, le Maire peut autoriser l'ouverture des commerces de détail de sa commune jusqu'à 12 dimanches par an.

Le magasin GIFI sollicite l'autorisation d'ouvrir 12 dimanches pour l'année 2016.

Par 15 voix pour, 2 abstentions (Claire Durante, Christian Clément) et 2 contre (Gilles Gaudin de St Rémy, Gérard Curot), le Conseil Municipal donne son accord pour ces ouvertures.

Cette demande sera ensuite examinée auprès de la communauté de communes et des organisations d'employeurs et de salariés concernés.

#### **\* Information**

Le Panier Pollien organise une soirée dégustation le mercredi 18 novembre de 18h à 20h.

#### **\* Prochain Conseil Municipal**

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 8 décembre à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.



## Compte-rendu

### Séance ordinaire du mardi 8 décembre 2015 à 20h00

*Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), M. Yves COURTOT, M. Gérard CUROT, Mme Claire DURANTE, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)*

*Absents excusés : M. Yohann MORTIER (procuration à Karine BASSARD), M. Maxime SAGETTE (procuration à Bernard Milloir), Mme Jeanine BERTHELOT (procuration à Annie HENNEAU), M. Christian CLEMENT (procuration à René Dessérée)*

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 16 novembre.

Suite à une information de la Préfecture concernant la demande de DETR du dossier de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) tranche 2 - 2016, il convient d'intégrer les recettes nettes prévisibles sur 5 ans, ces recettes nettes estimées à 51 503€ sont à déduire du montant des travaux éligibles de cette 2ème tranche.

La demande de DETR portant maintenant sur un montant de travaux de 1.269.497€, la subvention sollicitée passe à 444.324€.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### **1. MSP : demande de DETR Lot 2 – 3ème tranche**

La demande de DETR présentée, concerne le lot 2, tranche 3, travaux estimés à 1.353.000€, intégrant les divers honoraires et les provisions pour aléas et actualisation. La demande de DETR est de 473.550€ sur la base du taux maximal de 35%.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de demander la DETR pour ce dossier.

#### **2. MSP : demande de subvention Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)**

Le dossier de la MSP est éligible au FNADT.

La subvention est demandée sur la totalité de l'opération, soit un montant qui peut se situer entre 80.000 et 120.000€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de demander la subvention FNADT pour le montant maximal de 120 000€.

#### **3. Travaux de voirie 2016**

Le Conseil Départemental a institué un nouveau dispositif : le Programme de Soutien à la Voirie (PSV) en lieu et place du Fonds Cantonal de Développement Territorial.

Pour les travaux de voirie 2016, une subvention de 30% peut être espérée.

Compte tenu des contraintes budgétaires, le reste à charge de la commune ne doit pas dépasser 60.000€ pour 2016.

Des priorités ont donc été établies lors de la commission travaux du 01/12/2015 :

1/ Rue Docteur Chauveau, Place du 11 Novembre pour un coût estimé à 50.000 € TTC

2/ Place de Verdun pour un coût estimé à 13.000 € TTC

3/ Rue Frasnes les Couvins, Champ de Foire et place du grenier à sel pour un coût estimé à 61.000 € TTC

4/ Ruelle du Gué pour un coût estimé à 24.000 € TTC

5/ Rue Sadi Carnot pour un coût estimé à 18.000 € TTC

6/ Promenade du Canal pour un coût estimé à 6500 € TTC

Le Conseil Municipal accepte ces décisions à l'unanimité.

#### **4. Chapelle Notre Dame Trouvée**

La Commission d'Appels d'Offres propose de retenir l'Agence Leynet-Buri pour la maîtrise d'œuvre concernant la réfection de la toiture en laves.

La première étape consistera en l'établissement du diagnostic car cette opération de réfection s'effectuera vraisemblablement sur plusieurs années compte tenu du coût des travaux.

Sur proposition de la Commission A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'agence Leynet-Buri comme maître d'œuvre.

Avant même les opérations de préservation, il est indispensable de protéger la chapelle au plus vite, le risque de grosses détériorations étant important.

Un devis a été demandé pour une bâche enveloppante. L'entreprise Espace Couverture a proposé un devis d'un montant de 11.566,80€ HT. Cette solution a obtenu l'aval de la DRAC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

## Séance ordinaire du mardi 8 décembre 2015 à 20h00 (suite)

### 5. Personnel communal

L'objectif est la création d'un poste d'agent administratif à temps non complet, pour prendre en charge la saisie de la comptabilité et de traiter les affaires générales et aussi de pourvoir au remplacement de la secrétaire pendant ses absences pour congés, soit 600 heures annualisées. Cet emploi est équivalent à la catégorie C et ouvert aux grades d'ad-joint administratif 1<sup>ère</sup> classe, adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe. La création de poste proposée est adoptée par 18 voix pour et 1 voix contre (Gérard Curot).

Le maire précise que tant que les incidences des modifications des périmètres des collectivités sur les activités commu-nales ne seront connues, que les futurs transferts de compétences ne soient effectués, les missions nécessitant une expertise particulière seront traitées dans le cadre d'une prestation de service. Cette articulation nous permettra de ne pas obérer l'avenir par un recrutement inadapté et coûteux. Le contexte budgétaire contraint nous oblige à rester prudent sur les charges de personnel.

### 6. Tarifications 2016

#### • Frais de scolarité

Afin de se rapprocher progressivement des coûts réels des charges de fonctionnement, une augmentation avait eu lieu une première fois l'année dernière. Les frais de fonctionnement sont estimés à plus de 1.300€ pour un enfant de l'école maternelle et à 450€ pour un enfant de l'école primaire.

Pour la rentrée 2016, la participation des communes dont les enfants fréquentent les écoles publiques de Pouilly sera de 900€ pour un enfant de maternelle et de 450€ pour un enfant de l'école primaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces nouveaux tarifs des frais de scolarité.

#### • Participation Frais de scolarité Ecole Notre Dame

La participation sera de 450€ pour les enfants domiciliés à Pouilly et fréquentant l'école primaire de l'école Notre Dame. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette participation versée sous forme de subvention.

#### • Bibliothèque

La commission des affaires culturelles se réunira une fois par trimestre pour aider la bibliothécaire dans les travaux de désherbage et d'achat.

Selon une analyse budgétaire effectuée en mars 2015, le service de la bibliothèque représente un déficit de 35.000€ (bâtiment, salaires, achat de livres....) à la seule charge du budget communal pollien. La bibliothèque est fréquentée à 36% par des habitants de Pouilly et à 64% par des habitants hors commune.

M. le Maire propose une tarification différenciée pour les habitants de Pouilly et les habitants des autres communes :

- maintien à 6€ pour les adhérents habitants Pouilly

- tarif à 12 € pour les habitants des autres communes

- gratuité pour les jeunes jusqu'à 18 ans au lieu de 16 ans actuellement quel que soit le lieu d'habitation.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

#### • Subventions cinéma

Subventions cinéma 2015		
Nombre de séances : 26 Budget : 2,000€ soit 76,92€/séance	arrondi à 77€	
Association	Nombre de séances	Subvention
Conseil municipal	3	0
VCPA	4 (+ 1 bénévole)	308
Judo	3	231
Arc Auxois	6	462
Foot	1	77
Jumelage	2	154
Basket	2	154
Vital Gym	3	231
Amis de Velard	1	77
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>1 692 €</b>

#### • Subvention voyage scolaire éducatif avril 2016

Tous les deux ans, l'école Georges Virely participe à un voyage scolaire éducatif. Ce séjour se déroulera au Grau d'Agde et concernera 56 élèves. Le budget prévisible (séjour, activités, voyages) est de 17.200€.

L'école sollicite la reconduction d'une subvention égale à 25% de la dépense soit 4.300€.

Madame Evelyne Gaillot, directrice de l'école Georges Virely, s'absente pendant le vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la subvention à l'école Georges Virely.

## Compte-rendu

### Séance ordinaire du mardi 8 décembre 2015 à 20h00 (fin)

#### 7. Affaires diverses

##### • Conseil Municipal Jeunes

Un Conseil Municipal des Jeunes sera élu le 14/12/15 dans les écoles scolaires Notre Dame, Georges Virely et le collège. Cette élection concerne les classes de CM1, CM2 et 6ème.

Pour donner aux Conseillers Municipaux Jeunes de l'autonomie dans la conduite de leurs projets, bien sûr tout cela placé sous la responsabilité du Maire et de l'adjointe aux affaires scolaires, M. le Maire propose d'octroyer au CMJ un budget de 2.500€ pour l'année 2016.

Par 18 voix pour et 1 abstention (Gilles Gaudin de Saint Rémy), le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'octroi d'un budget de fonctionnement de 2.500€.

##### • Décision Modificative

Ces décisions modificatives sont acceptées à l'unanimité.

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Fonctionnement</b>		
D 61521 Entretien de terrains	22 000 €	
D 6554 SICECO		22 000 €
<b>TOTAL</b>	22 000 €	22 000 €
<b>Investissement</b>		
D 21571 Malériel roulant		17 000 €
D 2313 Immos en cours construct.	17 000 €	
<b>TOTAL</b>	17 000 €	17 000 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	0 €	

##### • Concours illuminations 2015

La tournée de visite du jury pour le concours des illuminations aura lieu le 17 décembre à 18h30.

Les prix attribués seront les suivants :

3 bons d'achats illuminations pour la catégorie « particuliers » : 100€, 60€ et 40€

3 bons illuminations pour la catégorie « commerçants » : 100€, 60€ et 40€

Soit un budget total de 400€..

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces récompenses.

##### • Eclairage public

L'éclairage du parking du canal couvert sera rénové d'ici à la fin de l'année. L'éclairage de la rue de Velard sera également rénové.

##### • Location du presbytère

L'abbé Hache doit contacter M. le Maire pour évoquer le niveau de loyer qui sera pratiqué pour la location du presbytère.

##### • Information cimetièrè

La procédure de reprise de sépultures abandonnées dans le vieux cimetière va être mise en oeuvre.

Une information sera donnée dans le prochain bulletin municipal, ainsi qu'en mairie et au cimetière.

Cette opération, très réglementée, sera menée sous la responsabilité du Maire par Christian Clément.

##### • Vœux du maire

Les vœux du Maire auront lieu le lundi 25 janvier à 19h à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.



## Séance ordinaire du lundi 18 janvier 2016 à 20h00

*Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT, M. Christian CLEMENT, M. Yves COURTOT, M. Gérard CUROT, Mme Claire DURANTE, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)*

*Absents excusés : M. Maxime SAGETTE (procuration à Karine BASSARD)*

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 8 décembre est approuvé à l'unanimité.

### Maison de Santé Pluridisciplinaire : Convention d'engagement

Jusqu'à présent, un accord de principe avait suffi pour la préparation du dossier. Pour que les dossiers de demande de subvention soient finalisés, il est désormais indispensable d'avoir un engagement ferme de la part des professionnels de santé nécessitant d'établir un tarif de location mensuelle.

Ce tarif mensuel de location est proposé à 10€ mensuel du m<sup>2</sup>, tarif basé sur une estimation raisonnable du niveau de subvention qui pourrait être accordé et en prenant en compte un emprunt de 1.400.000€ sur 25 ans.

Il est prévu dans la convention une clause de révision à la baisse du loyer si les montants de subventions accordés sont plus importants.

Après lecture de la convention d'engagement, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de convention d'engagement à faire signer aux professionnels de santé et laisse toute latitude au maire pour engager la négociation.

### Travaux de voirie 2016 : Adhésion au groupement de commandes

Suite à l'accord qui a été trouvé avec l'entreprise Rougeot concernant le groupement de commandes coordonné par la Communauté de communes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes.

### Convention Conseil Départemental

La convention de sollicitation des services départementaux en matière de voirie est arrivée à échéance. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler cette convention.

### Chapelle Notre Dame Trouvée

Lors du Conseil Municipal du 8 décembre 2015, le cabinet Leynet-Buri avait été retenu. Comme il se doit et avant de notifier le marché, les architectes non retenus ont été informés. Deux architectes contestent le choix fait.

Compte tenu de la situation et du recours de l'un des architectes, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler l'opération et de relancer une consultation «ouverte».

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### Affaires diverses

#### Circulation et stationnement des cars scolaires au collège

Le Conseil départemental propose un projet de modification du stationnement des cars scolaires au collège. La mise en œuvre de ce projet implique la modification du parcellaire cadastral car cette parcelle appartient à la Communauté de Communes.

M. le Maire rappelle qu'en 2009, des travaux d'aménagement à hauteur de 9.000 € avaient déjà été faits par la Commune. Les travaux proposés impliqueraient un reste à charge pour la Commune de 30.000€.

M. le Maire propose de rencontrer à nouveau les services du Conseil Départemental. Le Conseil Municipal ne souhaite pas prévoir une dépense de 30.000€ sur une opération qu'il estime ne pas être de sa compétence. De plus, les subventions auxquelles la Commune pourrait avoir droit ayant déjà été sollicitées pour les travaux de voirie 2016.

#### Réflexion sur le devenir de la salle des fêtes

L'exploitation de la salle des fêtes occasionne de plus en plus de difficultés (parquet, sanitaires, revêtements muraux, manque d'isolation, accessibilité, ...). Problématique de sécurité etc... Les travaux d'accessibilité sont estimés à environ 200.000 € auxquels il faudrait ajouter 6 à 700.000€ de rénovation.

L'idée est d'étudier très rapidement un transfert vers la salle polyvalente.

#### Sécurité dans les écoles publiques

Suite aux tragiques événements du 13 novembre, la Préfecture a fait parvenir un courrier indiquant que les écoles rurales pourraient être la cible d'agressions terroristes.

## Compte-rendu

---

### Séance ordinaire du lundi 18 janvier 2016 à 20h00 (fin)

Des exercices d'évacuation ont eu lieu la semaine dernière.

Il est nécessaire de renforcer la sécurité des écoles.

L'école primaire a été sécurisée en 2015, il faut désormais sécuriser l'école maternelle (protection périphérique et contrôle d'accès). Un devis d'un montant de 20.000€ a été présenté par l'entreprise Dejou (qui avait déjà fait l'école primaire). Ce devis est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal. Les travaux seront effectués pendant les vacances de Printemps.

#### **Vente de divers matériels**

Divers objets dont la commune n'a plus besoin peuvent être vendus.

Il s'agit de :

- Deux anciens mâts du tennis : proposition de reprise pour 250€.
- L'arroseur le l'ancien terrain de foot : proposition de reprise pour 400€.
- L'ancien appareil à peinture : proposition de reprise pour 500€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de répondre favorablement à ces offres.

#### **Location presbytère**

M. le Maire a visité le 12 janvier le presbytère avec Eric Piesvaux qui a pris les mesures nécessaires.

Un loyer pourra être mis en place au 01/04/16 avec l'association diocésaine.

#### **Points Apports Volontaires**

La Communauté de Communes met en place une opération de renouvellement ou de complément du parc de points d'apports volontaires.

Les demandes seront étudiées lors de la prochaine réunion de la commission environnement.

#### **Bâtiment passage Alais**

Le bâtiment situé au-dessus du passage Alais se dégrade. M. le Maire se pose la question du devenir de ce bâtiment.

L'idée serait de vendre si quelqu'un était intéressé. Toutefois, des frais de notaire et de géomètre seraient à prévoir en cas de vente. La solution la moins onéreuse pourrait être de l'abattre et d'en faire une terrasse.

Ce dossier sera étudié lors de la prochaine réunion de la commission travaux.

#### **Information cimetière**

Ce travail a été confié à Christian Clément.

La procédure de reprise des sépultures abandonnées a été engagée. 57 tombes sont cassées ou abîmées. Un ossuaire sera créé. C'est un processus long, au moins de trois ans.

#### **Parc de jeux**

Jusqu'au changement d'horaire qui interviendra fin mars, le parc du Bassin est en horaires «hiver». Il est ouvert de 10 h à 18 h, les mercredis, samedis et dimanches ainsi que pendant les vacances scolaires. Ces ouvertures permettront d'alléger la gestion communale et les coûts en découlant.

#### **Marché alimentaire du vendredi**

Compte tenu de la désaffection des commerçants et des clients, le marché se tiendra désormais sur la place de la Libération, sans interdiction de stationner et en laissant libre la circulation.

#### **Accessibilité**

Le dossier Accessibilité a été accepté.

La commune dispose de deux périodes de trois ans pour mettre en œuvre cet agenda d'accessibilité programmée.

#### **NAP**

Une convention est signée avec l'association Judo à compter du 1er janvier 2016.

Cette convention est signée à l'unanimité du Conseil Municipal.

#### **Remerciements**

La Prévention Routière remercie la Commune pour la subvention de 250€ qui lui a été accordée.

La séance est levée à 21h45

## Des rencontres périodiques entre la classe des 2 ans de l'école maternelle du Colombier et le Relais Petite Enfance.

**D**es enfants non scolarisés accompagnés de leur assistante maternelle ont été accueillis à deux reprises (en novembre et en janvier) dans la classe des deux ans. Ils ont ainsi pu découvrir le monde «école» en partageant avec les tout jeunes écoliers des jeux et des activités mis en place par Céline Montrol, la responsable du Relais et Coralie Rativeau, la maîtresse de la classe. Ce partenariat permet de créer des liens entre les deux structures afin de faciliter la première scolarisation des enfants, de faire découvrir le fonctionnement de la classe des 2 ans qui est bien différent de celui des autres classes et de faire vivre la complémentarité des acteurs auprès de l'enfant. Deux rencontres auront lieu encore d'ici la fin d'année scolaire, une en mars et une en mai.



## Sorties autour du canal de Pouilly pour les grandes sections

**D**ans le cadre de la participation au projet de la circonscription «Défier les sciences, tout un art.. Jetons nous à l'eau !» les Grandes sections ont réalisé deux sorties au mois de décembre animées par les intervenantes du «Pays d'art et d'histoire».



Lors de la première sortie, les enfants ont suivi le trajet de l'eau du canal en partant de la première écluse avant le port et jusqu'au rétrécissement du passage avant la voûte. Tout au long de ce trajet ils ont remonté le temps pour

mieux comprendre le rôle du canal, du port et le fonctionnement des écluses.

La deuxième sortie s'est faite dans l'autre sens à partir du



puits d'aération face à l'école de musique pour retrouver l'eau à l'entrée du tunnel et suivre son trajet jusqu'au port. Sur le parcours, la découverte du chemin de halage, du bateau brise-glace et du toueur ont permis aux enfants de s'immerger dans la vie passée du canal de Pouilly.

Des dessins très réussis ont ensuite été réalisés pour suivre le trajet de l'eau et ses différentes infrastructures dans Pouilly-en-Auxois. Jusqu'au mois de mai nous continuerons en classe ce beau projet en réalisant une maquette, en utilisant un circuit d'eau avec écluse et bien sûr une sortie sur la Billebaude avec le passage de la voûte se fera en fin d'année !







## L'école Primaire Georges Virely

### Le Conseil Municipal jeunes

Trente deux élèves ont répondu présents à la proposition de Mr le Maire de Pouilly qui était la suivante : participer à un conseil municipal des jeunes.

En amont, les élèves ont souhaité en savoir plus sur le fonctionnement d'une commune et les tâches du maire. En octobre, Mr Milloir s'est rendu à l'école pour répondre aux questions qu'ils avaient préparées. En voici quelques unes :

*Pourquoi vouliez-vous être maire de la commune de Pouilly ? Êtes-vous fier de vos adjoints et conseillers municipaux ? Quelles sont vos tâches ? A quoi servent les impôts locaux ? Comment avez-vous recruté les gens des NAP (nouvelles activités périscolaires) ? ...*



Jusqu'en novembre, les élèves, groupés en binômes pour respecter la parité, ont élaboré un programme, réalisé des affiches et présenté oralement leur projet à l'ensemble des électeurs.

A la fin du mois ont eu lieu les élections. Elles se sont déroulées avec la même rigueur que celles des adultes. Rien ne manquait, ni l'urne, ni la liste électorale que chaque électeur devait émarger, ni les isolements. Les assesseurs, choisis parmi les candidats, ont veillé à ce que tout se déroule dans le respect scrupuleux des lois électorales!

### La piscine

Comme chaque année, les élèves des classes de CE1 et CE2 se rendent chaque jeudi à la piscine municipale de Chenôve.

Répartis en groupes animés par leurs instituteurs ou des maîtres nageurs, les enfants découvrent pour certains les joies de l'eau et apprennent progressivement à nager, compétence indispensable, que ce soit en matière de sécurité ou de plaisir. D'ailleurs, les enfants sont ravis de se retrouver dans l'eau tous les jeudis!





## Collège A. Lallemand

### Le collège toujours aussi sportif !



#### Handball :

Sept équipes participent aux différents championnats soit 93 élèves inscrits.

Résultats : Les minimes garçons, les benjamines filles, les benjamins garçons et les minimes filles sont qualifiés pour les finales du district de Beaune en terminant tous premier du sous district de l'Auxois devant Arnay, Bligny, Vitteaux et Sombornon.

Les finales du district se dérouleront le 3 et 10 février et sont qualificatives pour les finales départementales qui se dérouleraient dans le district du nord Côte d'Or à Semur cette année le 9 mars 2016.

soit quarante huit élèves. Les championnats ont eu lieu à Migennes, où les BG ont terminé 3ème de l'académie (avec des absents) MF ont terminés 4ème de l'académie, 7ème en BF (avec de nombreuses absentes), et 9ème en MG.

#### Run and Bike :

Quarante huit élèves ont participé comme compétiteurs et dix juges aux championnats d'académie à Autun où ils terminent Champions d'Académie en excellence vice-champion en établissement et la deuxième équipe termine 4ème.

La sortie acrobbranche à Givry a regroupé 98 élèves cette année.

Je ne vous parle pas de notre volonté accrue d'accès nos élèves sur des pratiques réflexives et sur l'entraide dans des activités où l'effort physique est omniprésent.



#### Cross-Country :

57 élèves ont disputé les championnats de district à Beaune (au lycée du Clos Maire) où les élèves sont champions du district en MG et second en en BG et MF et troisième en BF. Cross du département au Campus de Dijon annulé suite aux attentats.

Huit équipes se sont qualifiées aux championnats d'académie





## L'école Notre-Dame

### En 2015, les enfants votent ! Vive la citoyenneté ! Par les CM1-CM2 de Notre Dame

Depuis quelques temps déjà, la maîtresse nous parlait du Conseil Municipal des Jeunes souhaité par le Maire et son Conseil Municipal mais nous ne savions pas très bien ce que nous allions devoir faire.

Mme Delêtre nous a alors proposé de rencontrer Mr Milloir, le Maire de Pouilly et de préparer en classe des questions à lui poser.

Au départ, nous n'avions pas beaucoup d'idées et finalement nos échanges ont duré plus d'une heure.



Le 13 octobre Mr Milloir est venu dans notre classe avec Mme Bassard, l'adjointe aux affaires scolaires. Il a répondu à toutes nos questions et nous avons mieux compris à quoi servaient un Maire et le Conseil Municipal.

Nous sommes ensuite allés à la Mairie visiter la salle du Conseil et la salle des Mariages. C'était très intéressant !

Quelques temps après, nous avons cherché ce que nous pouvions faire en tant qu'enfants si nous étions élus au Conseil municipal des Jeunes. Nous avons eu plein d'idées pour l'environnement, les personnes



âgées, la sécurité...

Il restait maintenant à voir qui était candidat. Il fallait forcément un garçon et une fille par binôme. Finalement, nous étions douze candidats pour seulement deux élus. Nous avons alors rédigé notre profession de foi et réalisé des affiches pour notre campagne électorale.

Enfin, le jour du vote est arrivé ! Julianne, Flavie et Kelvin vous racontent :

Ce lundi 14 décembre 2015, les élèves de l'école Notre Dame, l'école Georges Virely et le collège Lallemand votent.

A Notre Dame, les enfants qui tenaient le bureau de vote étaient Elsa, Julianne et Kelvin. Ils ont trouvé cet exercice très agréable !

Voici le déroulement : les enfants votent dans le bureau de la directrice. Ensuite, Kelvin Gouzot dit leur nom et leur prénom, Julianne Chambin vérifie que la personne est bien inscrite et dit «peut voter». Elsa Minisclou ouvre l'urne pour que l'élève puisse déposer son enveloppe et dit «A voté». Julianne fait alors signer le registre.



Les élus de l'école Notre-Dame sont Kelvin Gouzot et Flavie Henneau.

Nous comptons sur eux pour nous représenter et donner de nombreuses idées !

## Du côté de la bibliothèque...

### Roman adulte :

#### La vie rêvée des gens heureux, Katrina Onstad



«James et Ana ont passé des années à tenter l'impossible pour avoir un enfant, avant de se résigner. Alors que James reporte son affection sur Finn, son filleul de trois ans, Ana, elle, se noie dans le travail. Et puis, un jour, le choc : les parents de Finn ont un terrible accident de voiture. James et Ana deviennent alors les tuteurs du petit garçon. Si James s'improvise instantanément père dévoué, les sentiments d'Ana sont beaucoup plus ambivalents...»

Un roman magnifique où le désir d'enfant est traité avec délicatesse et sensibilité.

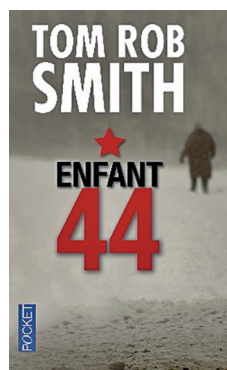
### Documentaire adulte : Jinan, esclave de Daech



«Jinan est une rescapée. Elle a dix-huit ans, mais en paraît plus, elle est une jeune mariée. Vendue à deux «combattants», un flic et un imam, elle a été torturée et séquestrée. Et contrainte de se convertir à l'islam, comme toutes les captives des djihadistes. L'esclavage sexuel est, pour Daech, tout ce que méritent les femmes. Jinan a eu de la chance. Elle a réussi à s'enfuir. Sa guérison passera par ce témoignage, pour elle et pour toutes les femmes qui ont subi le même sort, parfois en y laissant la vie.»

Un témoignage dur et poignant.

### Roman policier : Enfant 44, Tom Rob Smith

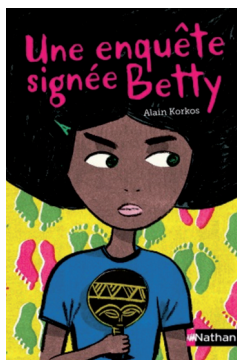


«Moscou, hiver 1953. Le corps d'un petit garçon est retrouvé nu sur une voie ferrée. Alors que la famille de l'enfant croit à un assassinat, Leo, agent du MGB, police d'État, sait que le crime n'existe pas sous le parfait régime socialiste, il s'agit d'un accident. L'affaire est classée mais le doute s'installe... Tombé en disgrâce, Leo est contraint à l'exil. Et, dans une petite ville des montagnes de l'Oural, il va faire une troublante découverte : un autre garçonnet mort dans les mêmes conditions que celles de "l'accident" de Moscou. Prenant tous les risques, Leo va se lancer dans une terrible traque...»

Un roman haletant au cœur de la Russie des années 50.

### Roman jeunesse :

#### Une enquête signée Betty, Alain Korkos



«Betty se dirige vers la station de métro parisienne Château-Rouge... quand elle assiste à un kidnapping ! Un homme pousse une femme à l'intérieur d'un taxi qui part en trombe. Dans la panique, un objet tombe du sac-à-dos de la femme : une statuette africaine. Betty la ramasse, la met dans son sac et décide qu'à partir de ce moment, sa mission sera de délivrer la femme à la statuette !»

Une très bonne enquête pour les lecteurs débutant dans le policier.

## Coup de cœur de la bibliothèque !



### Roman fantasy/SF: Red Queen, Victoria Aveyard

«Dans le royaume de Norta, la couleur de votre sang décide du cours de votre existence : les Argentés, doués de pouvoirs hors du commun, règnent sur les Rouges, simples mortels, qui servent d'esclaves.

Mare Barrow, une Rouge de 17 ans, tente de survivre dans cette société. Quand elle révèle sans le vouloir des pouvoirs extraordinaires, sa vie change du tout au tout. Enfermée dans le palais royal et promise à un prince argenté, elle va devoir apprendre à déjouer les intrigues de la cour, à maîtriser un don qui la dépasse, et à reconnaître ses ennemis.

Difficile de fermer ce livre avant de l'avoir terminé !

### Ouvertures au public :

- Mardi : 16h45 à 18h30
- Mercredi : 9h00 à 12h30  
14h00 à 18h30
- Jeudi : 16h30 à 18h30
- Vendredi : 16h45 à 18h30
- Samedi : 9h00 à 12h30

### INFO BIBLIOTHEQUE :

Plus de 200 livres sont venus agrandir le rayon fantasy/science-fiction.  
Avis aux amateurs !!





## Ça s'est passé à Pouilly... en images



Le 11 novembre



Le spectacle de Noël



Les Frères PANINI



Le père Noël







## Le Téléthon

Le Téléthon à Pouilly a permis de récolter 6.570€.  
La Commune remercie toutes les associations qui se sont mobilisées  
et ont permis cet élan de solidarité. Rendez-vous en décembre !





# Banques et A



Depuis le mois de septembre dernier, l'équipe du Crédit Mutuel de Pouilly-En-Auxois a le plaisir d'accueillir ses clients-sociétaires dans des locaux entièrement rénovés.

Pour Daniel Boutier, directeur de la caisse locale : «le Crédit Mutuel se veut désormais une adresse incontournable à Pouilly. Ces travaux nous ont permis de concevoir un point de vente bénéficiant de toutes les dernières innovations technologiques».

L'équipe de neuf collaborateurs (répartis sur les deux sites de Pouilly-En-Auxois et Arnay-Le-Duc), spécialisée sur les

La caisse de Pouilly-En-Auxois a récemment fait peau neuve

différents marchés : particuliers, associations, agriculteurs, artisans, commerçants, entreprises, gestions de patrimoine mais aussi programmes immobiliers neufs ou encore téléphonie mobile est entièrement disponible pour accompagner les clients-sociétaires et leur offrir le meilleur de la banque et de l'assurance.



**Caisse de Crédit Mutuel Auxois-Sud**  
11, avenue Général de Gaulle - 21320  
Pouilly-En-Auxois

Tél : 0.820.09.30.12 (0.12€/min + prix appel) 02543@creditmutuel.fr

**Horaires d'ouverture :**

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00  
et de 13h45 à 17h50

Le samedi de 8h30 à 12h45



implantée depuis plus de 30 ans dans cette charmante ville de Pouilly-en-Auxois, la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté vous accueille à bras ouverts. Le responsable du bureau Monsieur Antoine Orsini se consacrera davantage aux entreprises locales et clients professionnels et Monsieur Simon Troubat s'occupera des clients particuliers. Venez rencontrer cette équipe jeune et dynamique qui vous accueille avec convivialité et vous oriente en fonction de l'objet de votre visite.



Que votre projet se porte sur la gestion de vos comptes au quotidien, sur un projet immobilier, travaux ou voiture, sur la préparation de l'avenir de vos enfants et votre retraite, ou bien comparer et faire des devis gratuits pour vos assurances, Vous pouvez joindre directement les conseillers en composant leurs lignes directes pendant les heures d'ouverture de l'agence.

**Horaires d'ouverture :**

L'agence est ouverte du mardi au vendredi de 8h30 à 12h05 et de 13h30 à 18h (uniquement sur RDV), ainsi que le samedi de 8h30 à 12h20.



**Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne Agence de Pouilly-en-Auxois**  
Située Place de la Libération, l'agence de Pouilly-en-Auxois et ses neuf collaborateurs vous accueillent et vous conseillent au plus près de vos besoins : particuliers, agriculteurs et viticulteurs, professionnels... Au Crédit Agricole, vous trouverez des experts dans tous les domaines de la banque et de l'assurance.

Banque coopérative et mutualiste, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est un partenaire incontournable dans le développement de la vie locale. Chaque client peut devenir sociétaire et soutenir des actions sociales, culturelles et économiques. Les sociétaires ont le droit de vote à l'assemblée générale de leur Caisse locale, pour élire les administrateurs qui prennent part aux grandes décisions de l'entreprise.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne reste plus que jamais une banque proche du terrain, humaine et à l'écoute de ses clients. Moderne, elle est aussi une banque multicanale de proximité, capable de répondre à vos besoins en agence, par téléphone, sur Internet ou encore sur les réseaux sociaux.



**Horaires d'ouverture :**

Du mardi au vendredi : de 9h à 12h et 13h30 à 18h.  
Le samedi : de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30.

**Tél : 03 80 90 12 76** - Mail : pouillyenauois@ca-cb.fr

**Sites Internet :** www.ca-cb.fr - http://societaires.ca-cb.fr/

**Réseaux sociaux :** Blog : http://leblog.ca-cb.fr/  
Twitter : @CACChampBourg

# : Assurances



## EQUIPE COMMERCIALE

- Anne NOIREAUT DUREY (Particuliers et Retraités)
- Laurence BROCHET (Artisans et Commerçants)
- Carolane WAELTI (Exploitants Agricoles)
- Vanessa GENOW (Associations et Collectivités)

## POUILLY EN AUXOIS UNE DES 23 AGENCES GROUPAMA EN CÔTE D'OR

Rue du Docteur Chauveau

### Horaires :

- mardi au vendredi :  
**matin** sur rendez-vous  
**après midi** de 13h30 à 18h
  - samedi de 9h à 12h
- Téléphone : 03 80 90 60 99

**Groupama Grand Est : une mutuelle d'assurances proche de ses sociétaires.**

Elle propose une large gamme de produits destinés aux particuliers, professionnels et exploitants agricoles. De l'assurance de biens à l'assurance de personnes, ainsi que des produits d'épargne et bancaires, peuvent vous être proposés après une étude personnalisée par un conseiller commercial.

Une équipe de conseillers spécialisés à votre écoute et proche de vous à Pouilly en Auxois.

Groupama Grand Est - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution située 61 rue Talibout 75009 Paris 101 route de Hausbergen - CS 30014 Schiltigheim - 67012 Strasbourg Cedex - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°13 003 066 - SIREN 379 906 753 - Code APE 6512Z - Crédit photos : DR - 12/2015



Installée à Pouilly en Auxois depuis 2008, l'agence AXA, représentée par Cédric Vaudelin et Emmanuel Cottet est une agence de proximité qui attache une grande importance au service client. Eva Cacciato est à disposition des clients du mardi au samedi midi pour leur trouver une solution adaptée pour leurs assurances qu'ils soient particuliers ou professionnels. De plus, l'agence est également en capacité de proposer des solutions bancaires pour ses clients passant de l'ouverture d'un livret au prêt immobilier.

**N'hésitez pas à les contacter au 03.80.64.17.80 ou à les consulter à l'agence au 25 avenue du général de Gaulle pour une étude personnalisée.**



L'agence d'assurances AVIVA à Pouilly-en-Auxois existe depuis plus de 40 ans. Mr Gilles Guy a repris la succession de son père dans les années 1968; à l'époque l'enseigne s'appelait "Abeille". Melle Chantal ROY est présente au sein de l'entreprise depuis 45 ans, Mme Evelyne Zeiler depuis 29 ans, Mr Jean marie Peron, l'agent général depuis 13 ans.

Nous sommes présents depuis toutes ces années à chaque étape de la vie personnelle et professionnelle de nos clients pour les protéger au mieux.



## Tout a changé chez AREAS



Je suis ravie d'avoir été choisie pour accompagner ce changement au sein de la société d'assurance AREAS; en effet, durant ces cinq dernières années, AREAS CMA est devenue une nouvelle entreprise de par la nomination d'un



nouveau dirigeant mais aussi de par la mise en place d'une nouvelle structure commerciale. Par le fait, toute l'offre commerciale a été repensée.

C'est dans ce contexte très prometteur que j'ai accepté de reprendre ce portefeuille de clientèle. Installée au 7 rue du général Leclerc, Dominique Aubin, Agent général, représente cette société d'assurance.

Un agent général est un professionnel de l'assurance; il connaît, conseille, accompagne ses clients à chaque étape de la vie de ses contrats. Il gère aussi les sinistres. C'est une relation directe, de proximité.

Un accueil est assuré du mardi au vendredi, en dehors des horaires du cabinet, l'agent est en clientèle à l'extérieur. Cette organisation convient à tout client désireux de faire le point sur l'ensemble de ses risques dans le cadre d'un rendez-vous. Je suis à la disposition de mes clients;

**Courriel : d.aubin@areas-agence.fr - Agence : 03 80 90 85 61.**





Cette belle rencontre avec nos jumeaux organisée par la nouvelle équipe du Comité de Jumelage de Pouilly fut un succès.

Près d'une soixantaine de nos amis du jura souabe, dont 17 jeunes de 8 à 17 ans étaient attendus à Pouilly, avec leur maire Herrn Schlecht.

Arrivés vendredi soir 9 octobre ils ont été accueillis avec une aubade de l'Harmonie, suivie d'un apéritif de bienvenue offert par la municipalité de Pouilly, d'un buffet, et en toile de fond le «jumimages bilingue».



Ils ont pu ensuite aller se reposer, hébergés pour la plupart dans les familles, certaines recevant nos jumeaux pour la première fois, ce qui a permis de nouer de nouvelles amitiés

Une première rencontre également pour les maires de nos deux villes, qui ont eu l'occasion d'échanger sur des sujets communs, notamment la situation et la façon de gérer les migrants, bien différente de part et d'autre du Rhin.



## Un GRAND WEEK END de RETROUVAILLES

Ce qu'ils ont pu mettre à profit le samedi matin 10 octobre en même temps que les bureaux des deux comités pour planifier de nouveaux échanges dont je reparlerai plus tard. Après une matinée de travail et un déjeuner dans les familles, l'heure était à la détente, pour certains, à la préparation et décoration pour d'autres.

Le bus a déposé les 45 participants à Borgi, pour partager un après-midi ludique et ensoleillé à Dezize Les Maranges en Saône et Loire.

Quelques centaines de mètres à pied pour descendre jusqu'au domaine Edmont Monnot & Fils où une visite des caves du domaine nous attendait, suivie d'une dégustation fort agréable. Le tout commenté par le propriétaire et traduit par André, Samuel ou Christophe.





Pour éliminer, il suffisait de gravir quelques kilomètres sur un chemin pierreux, jusqu'au sommet de la montagne des Trois-Croix avec un point de vue exceptionnel sur la vallée de la Saône, et sur les vignes de Santenay, avec leur belles couleurs d'automne et un rayon de soleil, l'occasion pour nos amis allemands d'apprécier l'origine du nom du département de la «Côte d'Or».



Pendant ce temps, à Pouilly, les plus jeunes, allemands et français ont passé une après midi sportive, relais de judo, jeux de plein air, encadrés par Heike et Stéphanie.



Derniers préparatifs dans la salle pour accueillir les 125 convives attendues, un dîner apprécié de tous, au son des vieilles de la musique traditionnelle.



En fin de soirée, un cadeau surprise pour Annick en remerciements de ses huit années de présidence.



Cette soirée conviviale fut l'occasion de fidéliser ou de créer de nouveaux liens avec nos jumeaux - 27 ans d'amitié que nous allons poursuivre pour fêter ensemble le

**30<sup>ème</sup> anniversaire. que l'amitié vive et perdure entre nos deux villes**

Départ du bus le dimanche 11 octobre en fin de matinée, et rendez-vous est pris pour dans un an pour une nouvelle rencontre, cette fois à lenningen .



Auf Wiedersehen - bis nächstes Jahr







## POURQUOI PASSER À LA TNT HD ?

Le passage à la TNT HD aura lieu en une seule nuit sur l'ensemble du territoire, du 4 au 5 avril prochain.

**Ce changement de norme de la télévision implique le cas échéant une mise à niveau de votre équipement TV pour continuer à recevoir la télévision après le 5 avril.**

N'attendez pas et vérifiez dès à présent la compatibilité de votre téléviseur ! L'ajout d'un simple adaptateur TNT HD suffit.

Si vous êtes concernés, équipez-vous sans attendre pour bénéficier de l'ensemble des gammes de prix des adaptateurs (à partir de 25 euros) et éviter les ruptures de stock !

### Les avantages de cette évolution

- **Une meilleure qualité de son et d'image** : le changement de norme de diffusion va permettre de moderniser l'offre télévisuelle en accélérant la généralisation de la Haute Définition (HD).
- **Un accès à tous les foyers de l'ensemble de l'offre TNT gratuite** : dès le 5 avril 2016, tous les foyers reliés à une antenne râteau recevront l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la TNT, y compris les six chaînes aujourd'hui exclusivement diffusées en HD (L'équipe 21, Numéro 23, Chérie 25, RMC découverte, 6ter et HD1).
- **De nouvelles fréquences pour répondre aux besoins en très haut débit mobile (4G)** dans les territoires. L'augmentation considérable du trafic de données mobiles sur Internet dans les années à venir amène l'Etat à anticiper ce besoin en fréquences, en transférant la bande des 700 MHz – où est actuellement diffusée une partie de la TNT- aux services mobiles. Ce redéploiement des fréquences, indispensable au développement de l'économie numérique, s'étalera d'avril 2016 à juin 2019.

### Un test simple pour savoir si vous êtes compatible TNT HD


Le téléviseur TNT ou l'adaptateur externe TNT est HD si :

- Il comporte le logo "TNT HD"



ou "HD TV" (norme MPEG-4)



- Vous visualisez le logo "Arte HD"  en vous plaçant soit sur le numéro 7, soit sur le 57.

### Faites le test sur notre site pour vérifier la compatibilité de votre téléviseur !

Quelques chiffres sur l'équipement audiovisuel des foyers français

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015, 5,6 % des foyers français équipés de télévision étaient exclusivement dépendants de la norme MPEG-2, soit environ 1,4 million de foyers. Pour ces foyers, il sera indispensable de s'équiper d'un adaptateur «TNT HD» sous peine de ne plus du tout recevoir la télévision après le 5 avril 2016.

Pour les foyers dont l'équipement principal est compatible TNT HD, il est aussi nécessaire de vérifier que le (ou les) poste(s) secondaire(s), souvent installé(s) dans les chambres ou la cuisine, le sont également. En effet, 15,7 % des foyers métropolitains au total sont concernés par l'achat d'un adaptateur TNT HD, sur leur poste principal ou secondaire, c'est-à-dire 4,2 millions de foyers.

Référence : Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers français, 3<sup>ème</sup> semestre 2015.

## LE PASSAGE À LA TNT HD ÉTAPE PAR ÉTAPE

Le 5 avril prochain, nous passerons à la TNT Haute Définition. En ligne de mire pour vous : tous vos programmes avec une meilleure qualité d'image et de son.

### ÉTAPE 1

#### DÈS MAINTENANT

SI VOUS RECEVEZ LA TÉLÉ PAR L'ANTENNE RÂTEAU, FAITES LE TEST POUR SAVOIR SI VOUS DEVEZ VOUS ÉQUIPER.



AFFICHEZ LA CHAÎNE 7 OU 57 SUR VOTRE POSTE et vérifiez que le logo «ARTE HD» s'affiche



LE LOGO «ARTE HD» APPARAÎT SUR LA CHAÎNE 7 OU LA CHAÎNE 57

Votre télé est compatible avec la TNT HD.

Rendez-vous le 5 avril 2016 pour régler votre téléviseur et profiter de la TNT HD.



LE LOGO «ARTE HD» N'APPARAÎT NI SUR LA CHAÎNE 7 NI SUR LA CHAÎNE 57

Votre télé n'est pas compatible avec la TNT HD. Il n'est pas nécessaire de changer. Il suffit de vous procurer un adaptateur TNT HD (à partir de 25€). Sinon vous ne recevrez plus la télévision après le 5 avril.

Et n'oubliez pas de faire le test sur vos postes secondaires.



#### AUTRES MODES DE RÉCEPTION DE VOTRE TÉLÉ



**CÂBLE / SATELLITE**  
Si vous recevez la télévision par satellite, renseignez-vous auprès de votre opérateur.

**BOX ADSL / FIBRE**  
Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre, votre équipement TV est déjà compatible HD.



Un test de diagnostic pour savoir si son équipement est compatible TNT HD est disponible sur le site [recovertant.fr](http://recovertant.fr)

### ÉTAPE 2

#### LE 5 AVRIL

POUR RECEVOIR LA TÉLÉVISION HAUTE DÉFINITION, VOICI LA MARCHÉ À SUIVRE POUR RÉGLER VOTRE TÉLÉ.

VOUS AVEZ UNE TÉLÉ COMPATIBLE TNT HD

1\* Allumez votre télé. Utilisez ensuite la télécommande de votre télé

VOUS AVEZ UNE TÉLÉ RELIÉE À UN ADAPTEUR TNT HD

1\* Allumez votre télé et votre adaptateur. Utilisez ensuite la télécommande de votre adaptateur

2\* Appuyez sur la touche HOME ou MENU de votre télécommande

3\* Sélectionnez **INSTALLATION/ REGLAGE/ RECHERCHE** ou **CONFIGURATION** selon votre équipement. Si le menu propose « mise à jour » ou « installation » optez pour « installation »

4\* Sélectionnez **CONFIGURATION AUTO** ou **RECHERCHE AUTOMATIQUE**. Si au cours de l'une de ces étapes un code vous est demandé et si vous n'avez pas modifié ce code, référez-vous à la documentation de votre appareil, ou essayez l'un des codes suivants : « 0000 » ou « 1234 » ou « 1111 » ou « 9999 »

5\* Appuyez sur OK, patientez quelques minutes et C'EST FAIT !



Pour plus d'informations, vous pouvez aller sur [recovertant.fr](http://recovertant.fr) ou appeler le 0970 818 818 (prix d'un appel local / du lundi au vendredi de 8h à 19h)



## Désamiantage et déconstruction du Foirail

**AVANT**



**APRÈS**



### Programme investissement travaux voirie 2016 :

- Rue du Docteur Chauveau, Place du 11 Novembre : renforcement et réfection de la couche de roulement en enrobé.
- Place de Verdun : renforcement et mise en place d'un enrobé. Matérialisation de places de parking.
- Rue Frasnès les Couvins place du Grenier à sel: pose de caniveaux CC2, pose de grilles, mise en place d'un enrobé.
- Champ de Foire : rechargement et mise en œuvre d'une enduit bi couche.

Les travaux réalisés feront l'objet d'une demande de subvention auprès des services Départementaux. Son attribution interviendra une fois que ceux-ci seront terminés.



## Une association



# Association Généalogique Pollienne

Siège social mairie de Pouilly-en-Auxois.

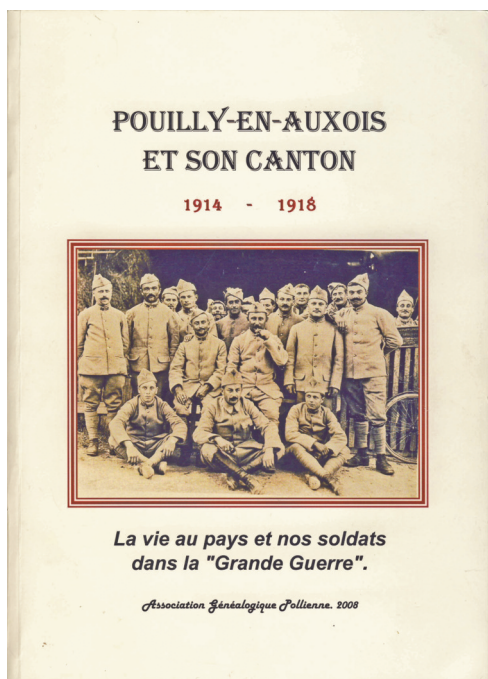
Présidente : Marinette GAVAZZI, 6 place Saint Pierre. 21320, Pouilly-en-Auxois.

Notre association est composée de douze adhérents très motivés dans la recherche en généalogie, mais également désireux de retracer la vie des anciens dans notre canton de l'Auxois.

Nos ouvrages sont réalisés dans l'esprit de restituer dans une certaine mesure la vie d'un passé récent dans le canton de Pouilly-en-Auxois mais bien différent de nos jours. D'où :

### Pouilly-en-Auxois et son canton 1914 - 1918

La vie au pays et nos soldats dans la "Grande Guerre" :



Nombreuses photographies.

Des carnets de notes de nos soldats, retraçant l'enfer vécu sur les champs de batailles. Cet ouvrage donne la mesure

de ce que fut en France la souffrance des familles pendant ces années tragiques.

### Familles et métiers d'Antan

Pouilly-en-Auxois son canton et ses alentours, Tome 2 : Relatant les métiers disparus ou en pleine transformation. C'est rendre vivant le patrimoine qui n'est pas seulement les monuments et les objets, mais aussi les familles qui l'ont constitué au fil des ans dans nos villages.

### Ecoles et écoliers d'Autrefois



### Écoles et écoliers d'autrefois

Pouilly-en-Auxois, son canton et ses alentours Tome 2

Association Généalogique Pollienne.

Pouilly-en-Auxois son canton et ses alentours, Tome 3 : Un livre qui rappellera à certains d'anciens souvenirs et montrera aux jeunes gens la distance séparant l'enseignement d'hier et celui d'aujourd'hui, de même, les difficultés rencontrées par les maires pour créer leurs écoles.

Pour tous renseignements : tél 03 80 90 87 15



## Naissances

---

GAUNET Florian	14 octobre 2015
BAUDOT Mahé	23 novembre 2015
BOULOUTE Milo	29 décembre 2015
GOGLIN Tristan Marceau Léon	27 janvier 2016
RENAUD Estelle	30 janvier 2016

## Décès

---

BOURILLOT Emilienne née LEGRIS	25 octobre 2015
SCOTTÉE Odette Louise née BIZOUARD	26 octobre 2015
PAIN Pascal Daniel Pierre	02 novembre 2015
CARÉMENTRANT Marie-Louise	05 novembre 2015
BOUILLON Patricia Corinne	15 novembre 2015
POTHERAT Raymond	1er décembre 2015
PARIZOT Suzanne Marguerite Augustine née SEGUIN	04 décembre 2015

## Calendrier des Manifestations 2016

<b>Samedi 6 février 20h30</b>	<b>Cinéma "Le goût des merveilles"</b>	<b>Salle des fêtes</b>
<b>Dimanche 7 février</b>	<b>Concert de l'école de musique</b>	<b>Salle polyvalente</b>
<b>Samedi 13 février 8h30 - 11h30</b>	<b>Don du sang</b>	<b>Salle polyvalente</b>
<b>Vendredi 19 février</b>	<b>Soirée théâtre avec l'association Raoul Follereau</b>	<b>Salle polyvalente</b>
<b>Samedi 20 février 17h00</b>	<b>Cinéma "Phantom Boy" dans le cadre du festival Tournez bobines</b>	<b>Salle des fêtes</b>
<b>Samedi 20 février 20h30</b>	<b>Cinéma "Randonneurs amateurs"</b>	<b>Salle des fêtes</b>
<b>Dimanche 21 février</b>	<b>Thé dansant de l'Arc en ciel pollien</b>	<b>Salle des fêtes</b>
<b>Samedi 5 mars 20h30</b>	<b>Cinéma «Les chevaliers blancs»</b>	<b>Salle des fêtes</b>
<b>Samedi 19 mars 20h30</b>	<b>Concert des professeurs de l'école de musique</b>	<b>Salle polyvalente</b>
<b>Samedi 19 mars 20h30</b>	<b>Cinéma «Chocolat»</b>	<b>Salle des fêtes</b>
<b>Samedi 9 avril</b>	<b>Bourse aux vêtements</b>	<b>Salle des fêtes</b>
<b>Samedi 22 et dimanche 23 avril</b>	<b>Bourse aux vélos</b>	<b>Salle polyvalente</b>



**Semaine fédérale 2016  
Dijon / Côte-d'Or**

78ème Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme en Côte d'Or à Dijon  
du 31 juillet au 7 août 2016

La semaine fédérale de cyclotourisme se tiendra en Côte d'Or cette année, et passera à Pouilly le dimanche 31 juillet. Près de 5.000 cyclistes passeront dans notre ville. A cette occasion, des bénévoles sont recherchés. Pour vous inscrire, vous pouvez contacter **Annick Radigon** 06 62 72 11 90 ou **Christian Desbois** 06 87 25 02 57. Merci !

**facebook**

**Ne manquez plus  
d'infos!**

Rejoignez nous sur la page Facebook de la commune (Ville de Pouilly en Auxois) pour être au plus près de l'actualité et également sur le site : [www.pouilly-en-auxois.fr](http://www.pouilly-en-auxois.fr)